**Vidal veut s’attaquer à l’« islamo-gauchisme » (le Monde)**

Soazig Le Nevé

La ministre de l’enseignement supérieur a demandé une enquête au CNRS sur les pratiques universitaires

La ministre de l’enseignement supérieur, Frédérique Vidal, a confirmé, mardi 16 février, devant l’Assemblée la mise en place d’« un bilan de l’ensemble des recherches » qui se déroulent à l’université, afin de distinguer « ce qui relève de la recherche académique et ce qui relève du militantisme et de l’opinion ». Dimanche dans la soirée, l’effet de surprise avait été total lorsque la ministre avait annoncé sur CNews demander « une enquêteau CNRS » sur « l’islamo-gauchisme » qui « gangrène » l’université. Interpellée par la députée Bénédicte Taurine (La France insoumise), lors des questions au gouvernement, qui se disait choquée « par ces chasses aux sorcières dignes d’un autre régime », Mme Vidal a répondu avoir « été interrogée sur ce que l’on voit apparaître dans les universités à savoir des universitaires qui se disent eux-mêmes empêchés par d’autres de mener leurs recherches ».

Faisant référence aux études post-colonialistes, elle s’est déclarée « extrêmement choquée de voir au Capitole [aux Etats-Unis, lors de son invasion le 6 janvier par des militants pro-Trump] apparaître un drapeau confédéré ».« Je pense qu’il est essentiel que les sciences humaines et sociales se penchent sur ces questions qui sont encore d’actualité », a-t-elle affirmé.

Une position qui a déclenché la « stupeur », de la Conférence des présidents d’université (CPU), qui a réclamé dans un communiqué publié mardi, « des clarifications urgentes ».« Si le gouvernement a besoin d’analyses, de contradictions, de discours scientifiques étayés pour l’aider à sortir des représentations caricaturales, les universités se tiennent à sa disposition », a ajouté la CPU, précisant que le débat politique ne devait « pas conduire à raconter n’importe quoi ».

« Préciser les attentes »

Lorsque enfle la polémique sur « les ravages » de « l’islamo-gauchisme » à l’université, en octobre 2020, le ministre de l’éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, était à la manœuvre. Frédérique Vidal, elle, se tient alors à l’écart. Tardivement, elle répliquera par le biais d’une tribune dans L’Opinion que « l’université n’est pas un lieu d’encouragement ou d’expression du fanatisme » mais, « au contraire, le lieu où s’apprennent le doute comme la modération ». Trois mois plus tard, le revirement est total : « Le principe de l’université, c’est l’évaluation par les pairs, alors, allons-y », a-t-elle encore lancé sur CNews.

Interrogé, le ministère de l’enseignement supérieur précise que cette « étude scientifique » sera conduite par l’alliance Athena, qui regroupe les principaux acteurs de la recherche publique française. Une information qu’ignorait, pourtant, Jean-François Balaudé, président du Campus Condorcet, à la tête de cette alliance pour un mois encore – en attendant la passation de pouvoir avec Antoine Petit, président du CNRS. « Je n’ai été saisi d’aucune demande, rapporte M. Balaudé. Ce n’est d’ailleurs pas sa vocation de mener des enquêtes à la façon d’une inspection générale. »

Laconique, le CNRS déclare, pour sa part, être en train de « discuter avec le cabinet pour préciser les attentes de la ministre ». « Les objectifs seront définis dans les prochains jours », dit-on au ministère, sans plus de détails. Alors que le projet de loi en faveur du respect des principes républicains était adopté en première lecture à l’Assemblée mardi, ces propos interrogent la communauté universitaire. « Des députés de la majorité, en plus des députés Les Républicains, croient désormais mordicus que l’enseignement supérieur est devenu un haut lieu du “séparatisme”, sans qu’on comprenne bien pourquoi, si ce n’est qu’ils dénoncent l’existence de travaux sur le décolonialisme, le racialisme, l’indigénisme et l’intersectionnalité », observe Noé Wagener, professeur de droit public à l’université Paris-Est Créteil.

« Une diversion »

Des amendements déposés en séance et rejetés après discussion ont également repris l’idée déjà émise en novembre par les députés Les Républicains Julien Aubert et Damien Abad, d’un rapport remis au Parlement sur « les dérives intellectuelles idéologiques contraires aux principes républicains dans le milieu universitaire ».

Les députés appuient notamment leur démarche sur l’alerte lancée par des universitaires de renom comme Marcel Gauchet, Pierre-André Taguieff, Gilles Kepel et Pierre Nora. Dans le « manifeste des 100 », publié dans Le Monde des 1er et 2 novembre 2020, ils dénoncent les frilosités de leurs pairs, quand « la plupart des universités et des associations de spécialistes universitaires » se bornent à parler d’« obscurantisme » ou de « fanatisme », au lieu de désigner l’islamisme comme responsable de l’assassinat du professeur Samuel Paty. Ils mettent aussi en cause les « idéologies indigénistes, racialistes et décoloniales », nourrissant une haine des « Blancs » et de la France.

« L’idée selon laquelle il y aurait des “mauvais” travaux universitaires, car dangereux pour la vie sociale, s’ancre dans les esprits et risque de déboucher sur des modifications législatives restreignant les libertés académiques, s’inquiète Noé Wagener. Et ce, d’autant plus si la ministre donne maintenant du crédit à cette idée. »

Désignée comme représentative de ces « dérives » par un tweet de Julien Aubert le 26 novembre, Christelle Rabier, maîtresse de conférences à l’Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS), voit dans ce nouvel épisode « à la fois une diversion et un ballon d’essai ». « La ministre a été attaquée violemment, mercredi [10 février], au Sénat à propos de la détresse des étudiants. Elle tente d’esquiver de la même manière que la diffamation de Julien Aubert était intervenue deux jours après l’ouverture d’une enquête administrative sur les liens entretenus par Jean-Michel Blanquer avec le syndicat Avenir lycéens », assure-t-elle.

Au-delà du fond, c’est aussi la forme d’une enquête menée par le CNRS qui suscite l’incompréhension. « C’est assez surprenant et, sans doute, une grande première, pointe Bernard Toulemonde, ancien professeur de droit à l’université de Lille et auteur d’une thèse sur les franchises universitaires. Même s’agissant d’un enseignant-chercheur vantant l’antisémitisme – il y a au moins deux cas où des professeurs ont été sanctionnés –, c’est la juridiction universitaire qui est compétente. » La CPU, quant à elle, s’étonne de « l’instrumentalisation du CNRS dont les missions ne sont en aucun cas de produire des évaluations du travail des enseignants-chercheurs, ou encore d’éclaircir ce qui relève “du militantisme ou de l’opinion” ».